

CODE DE CONDUITE DES PARTENAIRES COMMERCIAUX

Intégrité professionnelle et nos valeurs partagées

Chez World Fuel Services (« WFS »), nous sommes convaincus que la manière dont nous obtenons des résultats est tout aussi importante que les résultats eux-mêmes. WFS s'engage à respecter la lettre et l'esprit de l'ensemble des lois et de la réglementation applicables, et à agir en permanence de manière conforme à l'éthique. Lorsqu'ils travaillent avec ou pour le compte de WFS, nous attendons de nos fournisseurs, prestataires et agents, ainsi que de tous les employés, sous-traitants et agents qui travaillent pour leur compte (collectivement, les « Partenaires commerciaux ») qu'ils partagent cet engagement et respectent ces normes et valeurs. Nous prendrons des mesures appropriées lorsque nous considérons que nos Partenaires commerciaux n'ont pas répondu à nos attentes, y compris la cessation des relations commerciales.

Lois anti-corruption

Les Partenaires commerciaux doivent respecter toutes les lois et la réglementation anti-corruption applicables, y compris, sans s'y limiter, la loi des États-Unis sur les pratiques de corruption à l'étranger et la loi anti-corruption du Royaume-Uni. Les Partenaires commerciaux s'engagent à s'abstenir de faire, proposer ou autoriser, directement ou indirectement, tout paiement, cadeau, promesse ou autre avantage illicite en lien avec leur travail avec WFS. Toutes les transactions commerciales doivent être effectuées de manière transparente et consignées de manière exacte dans les livres et registres d'un Partenaire commercial.

Lois en matière de commerce

Nos Partenaires commerciaux doivent respecter toutes les sanctions économiques, embargos et autres restrictions commerciales en vigueur (collectivement, les « lois en matière de commerce »). Ces lois en matière de commerce incluent, sans s'y limiter, les restrictions commerciales administrées ou appliquées par l'Office de contrôle des avoirs étrangers du Département du trésor des États-Unis (l'« OFAC », y compris la liste des ressortissants spécialement désignés de l'OFAC (la « Liste des RSD »)), le Département d'État des États-Unis, le Conseil de sécurité des Nations unies, l'Union européenne, et le Trésor de sa majesté.

Lois antitrust et lois sur la concurrence

La politique de WFS consiste à mener une concurrence vigoureuse sur le marché dans le respect total des lois applicables dans le domaine antitrust et de la concurrence, des lois en matière de pratiques commerciales, des règles et de la réglementation qui traitent notamment des monopoles, de la concurrence déloyale, des restrictions du commerce et de la concurrence, ainsi qu'à garantir des relations appropriées avec les concurrents et les clients (collectivement, les « lois antitrust et en matière de concurrence »). Les Partenaires commerciaux doivent respecter l'ensemble des lois applicables dans le domaine antitrust et de la concurrence, et ne doivent jamais saisir ou tenter de saisir un avantage illégitime de la part d'un tiers par manipulation, dissimulation, détournement d'informations protégées, transaction déloyale, ou toute autre action susceptible d'affecter la concurrence de manière déloyale, par exemple une fixation des prix ou une répartition du marché.

Conflits d'intérêts

Les Partenaires commerciaux s'engagent à éviter les conflits d'intérêts réels ou perçus, et toutes les décisions commerciales doivent être impartiales et basées sur un raisonnement professionnel rationnel. Les Partenaires commerciaux s'engagent à s'abstenir de proposer, fournir ou solliciter toute chose susceptible de compromettre ou sembler compromettre le jugement ou l'indépendance d'un

employé ou d'un client de WFS. Les Partenaires commerciaux s'engagent à s'abstenir de traiter avec un quelconque employé de WFS dont le conjoint, concubin ou autre membre de la famille ou proche est employé par, ou détient un intérêt financier substantiel dans, le Partenaire commercial (à l'exception des titres cotés en bourse). Les Partenaires commerciaux doivent divulguer tous les conflits d'intérêts potentiels ou avérés à leur interlocuteur professionnel chez WFS dès que le conflit est identifié.

Confidentialité et sécurité des données

WFS s'engage à protéger les attentes raisonnables en termes de confidentialité de tous ceux avec lesquels les Partenaires commerciaux travaillent, y compris les autres Partenaires commerciaux, clients et employés. Les Partenaires commerciaux doivent respecter toutes les lois applicables, les conditions règlementaires et les meilleures pratiques sectorielles en matière de confidentialité des données et de sécurité de l'information, dès que des informations personnelles sont recueillies, stockées, traitées, transmises ou partagées. Les Partenaires commerciaux doivent également protéger et maintenir la confidentialité de toutes les informations exclusives de WFS, s'abstenir de divulguer ces informations à des tiers sans le consentement de WFS par écrit, et prévenir tout détournement de ces informations, notamment par l'échange de titres de WFS, ses clients ou autres Partenaires commerciaux sur la base d'informations substantielles non-publiques.

Santé, sécurité et environnement

WFS s'engage à maintenir la santé et la sécurité des personnes et de l'environnement où WFS est présent. Indépendamment du respect de la lettre et de l'esprit de la réglementation applicable en matière de santé, de sécurité et d'environnement, les Partenaires commerciaux doivent atténuer les effets défavorables de leurs activités sur la société, l'environnement et les ressources naturelles tout en protégeant la santé et la sécurité du public.

Droits de l'Homme

Les Partenaires commerciaux s'engagent à mener leurs activités de manière conforme à la loi du Royaume-Uni sur l'esclavage moderne de 2015 et à la Déclaration universelle des Droits de l'Homme des Nations unies, ce qui inclut notamment : le refus d'avoir recours au travail forcé ou au travail des enfants ; le refus de tolérer la discrimination, le harcèlement, les abus, ou les représailles sur le lieu de travail ; et l'offre de salaires, prestations et horaires de travail conformes ou supérieurs à ce que prévoient les normes législatives et règlementaires applicables.

Inspections de conformité

Les Partenaires commerciaux s'engagent à fournir des informations exactes à WFS en ce qui concerne leurs activités commerciales, leur structure d'entreprise, leur situation financière et leur performance conformément aux dispositions contractuelles, à la réglementation et aux pratiques sectorielles en vigueur. Dans la mesure nécessaire et sur avis raisonnable, WFS se réserve le droit de mener des inspections pour vérifier la conformité au Partenaire commercial du Code de conduite. Les Partenaires commerciaux conserveront des dossiers originaux et exacts pour prouver la conformité, fourniront à WFS l'accès nécessaire et les informations requises, et agiront de bonne foi pour améliorer et/ou rectifier les défaillances découvertes au cours d'une telle inspection.

Absence de droits de tiers

Ce Code de conduite du Partenaire commercial ne confère pas de droits à des tiers. Aucun des employés du Partenaire commercial n'aura de droits contre WFS en vertu du Code de conduite des Partenaires commerciaux, et aucun desdits employés n'aura le droit d'exiger de WFS le respect d'une quelconque des dispositions du présent Code de conduite des Partenaires commerciaux.

Permanence d'assistance téléphonique anonyme

WFS exige que toute conduite inappropriée ou illégale avérée ou suspectée, commise par un employé de WFS, un Partenaire commercial ou un tiers agissant pour son compte soit signalée immédiatement. Les signalements peuvent être adressés à un membre de la direction de WFS, au service juridique de WFS, ou par l'intermédiaire de la ligne de conformité anonyme de WFS qui est disponible au +1 (877) 787-8742 (numéro gratuit aux États-Unis), +1 (770) 776-5690 (appel international à frais virés), ou en ligne sur <http://www.reportlineweb.com/wfs>.